

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le treize Juin à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET,

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	FUMEY Françoise	RICLOUX Benoît
AIROLDI Michel	GIACOMINI Sébastien	THEVENOT Marie-Christine
BELOT François		VARCHON Daniel
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	POUZOL Michel	
CUSINATO Françoise	RACLE Olivier	
Etaient absents excusés		
NALLET Sylvie	a donné procuration à	BARTHELET Catherine
DENISOT Stéphanie a participé au vote de la première délibération (affouage), puis a quitté la séance en donnant procuration à Daniel VARCHON		
MOULIN Cyril		

Monsieur Sébastien GIACOMINI a été désigné comme secrétaire de séance.

### Ouverture de la séance à 20 h 30

#### Délibérations

##### 01- Affouage

Vu le Code forestier et en particulier les articles L.112-1, L.121-1 à L.121-5, L.212-1 à L.212-4, L.214-3, L.214-5, L.243-1 à L.243-3.

##### **Après un exposé des motifs par Stéphanie Denisot :**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de **PELOUSEY**, d'une surface de **151.61 ha** étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du **17/03/2011**. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la commune souhaite préserver. Pour chaque coupe de la forêt communale, le conseil municipal peut décider d'affecter tout ou partie de son produit au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (Articles L.243-1 du Code forestier).
- L'affouage étant partagée par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune sont admises à ce partage.
- La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne **2015 / 2016**.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la campagne d'affouage **2015-2016** en complément de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF ;

Considérant la délibération sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice 2015-2016 en date du 7 Décembre 2015 ;

## Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles **10r et 11r** d'une superficie cumulée de **3.02 ha** à l'affouage sur pied ;
- arrête le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;
- désigne comme garants :
  - Catherine Barthelet, maire de Pelousey,
  - Stéphanie Denisot, adjointe technique à la maire de Pelousey,
  - Sébastien Giacomini, membre du comité consultatif Bois de la commune
- arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
  - fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
  - fixe le montant total de la taxe d'affouage à 1374.10 € ; ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle, le montant de la taxe d'affouage s'élève à 7€/stère ; selon le tableau suivant :

LOT	STERE			AFFOUAGISTE		
	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL	TITRE	NOM	PRENOM
1	24.31	7.00 €	170.17 €	Monsieur	JEANMOUGIN	Laurent
2	21.06	7.00 €	147.42 €	Monsieur	PARRET	Roland
3	25.61	7.00 €	179.27 €	Monsieur	GERMAIN	Éric
4	17.16	7.00 €	120.12 €	Monsieur	ROLLIER	Christian
5	16.12	7.00 €	112.84 €	Monsieur	MUNIER	Jean-Claude
6	15.60	7.00 €	109.20 €	Monsieur	CONSCIENCE	Éric
7	16.12	7.00 €	112.84 €	Monsieur	VAGNERON	Patrick
8	20.54	7.00 €	143.78 €	Monsieur	PETITPERRIN	Jean-Luc
9	16.64	7.00 €	116.48 €	Monsieur	CONSCIENCE	Baptiste
10	23.14	7.00 €	161.98 €	Monsieur	BOURRIOT	Emmanuel

- fixe les conditions d'exploitation suivantes :
  - ⇒ L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.
  - ⇒ Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.
  - ⇒ L'exploitation débutera à partir du 15 juin 2016. **Avant cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements.**
  - ⇒ Le délai d'enlèvement est fixé au 15 octobre 2016 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
  - ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
  - ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Vote	Pour 13	Contre 0	Abstention 0
------	------------	-------------	-----------------

Marie-Christine THEVENOT est arrivée après le vote de la présente délibération

## 02 – Contrat Enfance Jeunesse – Renouvellement

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé en 2012 avec la CAF est arrivé à son terme le 31 décembre 2015, il convient donc de le renouveler.

Les activités prévues au contrat sont les accueils de loisirs (périscolaire et extra scolaire).

Après présentation de ce contrat par Madame Le Maire et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer ce nouveau contrat valable pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

## 03 – Projet d'aménagement de la rue du Terne – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Terne, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Madame Le Maire présente le devis élaboré par la CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon) décomposé en 6 phases :

PHASE	DESIGNATION	1/2 JOURNEES	COUT TTC
1	Visite des lieux et collecte des informations	2	560.00 €
2	Etudes préalables	3	840.00 €
3	Choix du Maître d'Œuvre	12	3 360.00 €
4	Assistance aux consultations annexes	5	1 400.00 €
5	Conception	19	5 320.00 €
6	Réalisation	6	1 680.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>47</b>	<b>13 160.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Confier à la CAGB une mission d'assistance au maître d'ouvrage pour un montant de 13 160 € TTC, correspondant à 47 demi-journées, dans le cadre de l'aménagement de la rue du Terne,
- Autoriser Madame le Maire à :
  - Signer la convention de mise à disposition des agents de la CAGB dans le cadre de la mission d'aide aux communes,
  - Lancer les diverses consultations nécessaires à cette opération,
  - Signer l'ensemble des marchés afférents, les avenants éventuels et tous les actes contractuels se référant à cette opération, dans la limite des crédits inscrits au budget,
  - Inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet (études et travaux) pour les exercices à venir.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

## 04 – Assurance – Remboursement de sinistre

Suite à un sinistre survenu le 23 mars dernier sur un lampadaire au 23 rue du vert village, l'assurance GROUPAMA a remboursé 75 % du devis présenté pour la réparation de ce candélabre, à savoir 1 485 €.

Le solde sera remboursé sur présentation de la facture acquittée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le chèque de GROUPAMA d'une valeur de 1 485 €.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

## 05 – ZONE INDUSTRIELLE – Vente de terrains – Complément de la délibération du 7 Décembre 2015

Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil Municipal a entériné la vente des parcelles AC 14 et B 1051 situées sur la zone industrielle de PELOUSEY au profit de la Manufacture JEAN ROUSSEAU.

La délibération du 7 décembre 2015 doit être complétée des données suivantes :

PARCELLE	SURFACE en m <sup>2</sup>	MARGE HT	TVA SUR MARGE		PAYE PAR L'ACHETEUR		PART REVENANT A LA COMMUNE
			TAUX	MONTANT	MONTANT	dont TVA SUR MARGE	
AC 14	21 878	143 143.46 €	20%	28 628.69 €	203 999.74 €	28 628.69 €	175 371.05 €
B 1051	6 558	4 645.25 €	20%	929.05 €	6 558.00 €	929.05 €	5 628.95 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 436</b>	<b>147 788.71 €</b>		<b>29 557.74 €</b>	<b>210 557.74 €</b>	<b>29 557.74 €</b>	<b>181 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces données et autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à cette transaction.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

## 06 – Création d'un cheminement piéton rue du Chêne Bénit – Avenant n° 1 au marché initial

La commission MAPA, réunie ce jour à 20 h 15, a validé les divers travaux supplémentaires à ajouter au **marché de création du cheminement piéton de la rue du Chêne Bénit**, pour le revêtement de l'allée dans les zones en forte pente, la modification de l'arrêt de bus et la pose de grands potelets.

Ces travaux supplémentaires, d'un montant HT de 5 755 € 00, sont présentés dans le cadre de l'avenant n° 1 au marché initial.

Désignation	HT	TTC
Marché initial	86 971.50 €	104 365.80 €
Avenant n° 1	5 755.00 €	6 906.00 €
<b>Total</b>	<b>92 726.50 €</b>	<b>111 271.80 €</b>

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de valider cet avenant représentant 6.62 % du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cet avenant et autorise Madame Le Maire à le signer.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

## 07 – Curage et évacuation des boues de la station d'épuration – Avenant n° 1 au marché initial

La commission MAPA, réunie ce jour à 20 h 15, a validé les divers travaux supplémentaires à ajouter au **marché de curage et d'évacuation de boues et des roseaux de la station d'épuration**, pour le curage des boues déposées en fond du bassin n° 4, tout en conservant les roseaux en place.

Ces travaux supplémentaires, d'un montant HT de 3 657 € 50, sont présentés dans le cadre de l'avenant n° 1 au marché initial.

Désignation	HT	TTC
Marché initial	60 070.00 €	72 084.00 €
Avenant n° 1	3 657.50 €	4 389.00 €
<b>Total</b>	<b>63 727.50 €</b>	<b>76 473.00 €</b>

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de valider cet avenant représentant 6.09 % du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cet avenant et autorise Madame Le Maire à le signer.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

## 08 – Enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 9 et d'une partie de la voie communale n° 8 dite rue du Séminaire

Madame Le Maire propose de déclasser une partie de la voie communale n° 8 dite rue du Séminaire et du chemin rural n° 9.

La partie du chemin rural n° 9, située au droit des terrains cadastrés AA 69 et AA 70 et à l'extrémité de la rue du Séminaire ne sera plus affectée à l'usage du public,

De même que les 80 derniers mètres de la voie communale n° 8 dite rue du Séminaire ne seront plus affectés à l'usage du public, sachant que le début de la rue part de la Grande Rue et se termine à l'extrémité du chemin rural n° 9,

L'aliénation des parties décrites ci-dessus prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution pour permettre l'entretien de ces voies.

Ce déclassement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette portion de chemin rural et cette portion de rue, une enquête publique est donc nécessaire.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle :
  - du chemin rural n° 9,
  - de la voie communale n° 8 dite rue du Séminaire,
- d'autoriser Madame Le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	12	0	0

Benoît RICLOUX et Michel AIROLDI ont du s'absenter suite à une inondation sur une rue de PELOUSEY, ils n'ont pas participé au vote de la délibération 08.

## 09 – Modalités de mise a disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Pelousey

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le décret n°2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme,

Vu l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du code de l'urbanisme,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L101-1 à L101-3 et les articles L153-45 à L153-48,

Vu la délibération du 10 février 2014 approuvant le Plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté du Maire n° 32/2016 en date du 10 Juin 2016 prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme,

Madame Le Maire, rapporteur, rappelle :

Que la modification simplifiée n°1 du PLU a pour objet de :

- Modifier dans certaines zones le recul des annexes par rapport aux voies publiques,
- Modifier dans certaines zones les règles relatives aux pans des toitures,
- Modifier dans certaines zones la règle d'implantation des annexes en limite séparative,
- Modifier dans certaines zones la règle de protection des murs et murets traditionnels,
- Modifier à la marge, dans certaines zones, les règles de hauteur des constructions,
- Modifier dans certaines zones la règle relative à la pente de toiture pour les pergolas, etc.,
- Réglementer dans certaines zones le stationnement hors clôture,
- Modifier dans certaines zones les règles relatives aux plantations,
- Corriger d'éventuelles erreurs matérielles et/ou apporter des ajustements mineurs lors de la rédaction détaillée du dossier de modification simplifiée.

Que pour la mise en œuvre de cette procédure, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées doivent être mis à

disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont alors enregistrées et conservées,

Que les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition,

Qu'à l'issue de cette mise à disposition le Maire en présente le bilan devant le Conseil municipal, qui doit délibérer et adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée,

Que de ces conditions, il y a lieu pour le Conseil municipal de délibérer sur les modalités de la mise à disposition du public, du dossier de modification simplifiée,

Que de telles modalités, adaptées à l'importance des modifications projetées, peuvent consister dans :

- La mise à disposition du dossier de projet de modification simplifiée n°1 en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- La mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- La mise en ligne du dossier de modification simplifiée n°1 sur le site internet de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les modalités de mise à disposition comme suit :

- Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 sur le site internet de la commune,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, et sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

DIT que Madame le Maire est chargée de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération, ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées supra.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

## 10 – Finances – Budget Communal – Décision Modificative n° 1

Des travaux complémentaires de fin de chantier sont nécessaires sur le secteur de la rue du Chêne Bénit, dont le montant est fixé à 5 532 € TTC.

Ces travaux, hors marché, liés à la voirie ne sont pas prévus au budget primitif, une décision modificative est donc nécessaire.

De plus, il était prévu au budget primitif 18 000 € pour la création des gradins à l'agorespace. Cette somme était une estimation des travaux, qui au final s'élèvent à 18 264 €. Une décision modificative est donc nécessaire.

Le financement de ces travaux peut se faire par le biais de l'opération n° 167 – cimetière, sur laquelle 12 000 € étaient budgétisés, alors que les travaux du mur ne dépasseront pas 5 500 €.

Le Conseil Municipal devra donc se prononcer sur la décision modificative suivante :

N°opération	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
167	Mur cimetière	6 500.00 €	
106	Zone de loisirs		300.00 €
146	Voirie		6 200.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 500.00 €</b>	<b>6 500.00 €</b>

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

### 11 – Voirie – Abaissement de trottoir

Un particulier demande l'abaissement d'une partie de son trottoir afin de faciliter l'accès à sa propriété, sachant qu'il bénéficie déjà d'un accès très large.

Le coût de ces travaux s'élève à 4 286 € 28 TTC selon un devis demandé à l'entreprise Colas. Les travaux pourraient engendrer également la création d'un nouvel avaloir estimé à 1 380 € TTC.

Le Conseil Municipal estime que le coût de ces travaux est élevé et rappelle que l'accès à la propriété du demandeur est déjà aménagée par ailleurs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser les travaux, objet de la requête de cet administré qui pourra les porter lui-même s'il le souhaite mais en respectant les prescriptions fixés par la commune.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

### 12 – Emplois jeunes été 2016

Lors de sa séance du 21 Mars dernier, le Conseil Municipal avait validé l'embauche de trois saisonniers durant l'été.

Ces trois embauches ne semblent pas suffisantes, car au vue de la météo et de l'application des normes « zéro phyto », un gros désherbage, principalement manuel, est nécessaire.

De plus, des panneaux sont à installer très prochainement particulièrement dans la grande rue, vers les zones 30.

Selon tous ces éléments et après vérification du budget, Madame Le Maire propose d'embaucher un quatrième jeune, durant la période du 11 au 22 Juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer toutes les documents nécessaires à cette embauche.

Pour information, les jeunes retenus sont : Klélya Mathez, Gautier Brischoux, Yohann Rossi-Magnani et Lys Mouyoki.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

### 13 – Dépôt sauvage

Le 17 mars 2016, il a été constaté le dépôt illégal d'une quantité importante de déchets sous le pont de l'autoroute A36, sur le territoire communal.

Le 8 Septembre 2014, le Conseil Municipal avait fixé à 75 € les frais d'enlèvement de dépôt sauvage.

Cependant, vu la quantité importante trouvée ce 17 mars, Madame Le Maire propose de facturer à l'auteur de ce dépôt, qui a pu être identifié, la somme de 130 €, correspondant au dommage subi par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de facturer la somme de 130 € à la personne responsable de ce dépôt sauvage.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

## 14 Questions diverses - Informations diverses et dates à retenir

- o La réflexion autour des compteurs Linky, dits intelligents avait été entamée par un exposé à charge par une habitante qui avait souhaité interpeller les élus lors du conseil municipal de mai. Depuis, Stéphanie Denisot et Daniel VARCHON ont assisté à une réunion organisée par le Syded (syndicat d'électricité indépendant) qui avait pour but, en présence d'ERDF, d'apporter le maximum d'informations et de réponses aux questions soulevées par des administrés et quelques associations.

Daniel Varchon rend donc compte des informations qui démontrent qu'il n'y a pas de risque pour la santé car les transmissions ne sont pas continues (identiques à ce qui est utilisé pour l'impulsion heures creuses/pleines), que les données seront sécurisées et ne permettent pas de distinguer quel appareil est en fonction... L'intérêt de ce déploiement a été également démontré en matière de meilleure gestion des pics de consommation, de meilleur suivi des consommations et de volonté de valoriser les énergies nouvelles renouvelables (éoliennes, solaires...).

Catherine Barthelet rappelle qu'une délibération éventuelle contre ce dispositif de la part de la commune ne serait admise en préfecture. Les communes qui les ont prises ont été obligées de les retirer car elles ne peuvent prouver le risque sanitaire évoqué. Aussi, après ces deux interventions et celle de Françoise Fumey rappelant qu'il semble déplacé d'interdire à tous les habitants cette installation, le conseil municipal décide d'informer les habitants via le Trait d'Union. Ils pourront, s'ils le souhaitent, refuser à titre individuel, le compteur Linky. ERDF effectivement a confirmé qu'il ne les installera pas de force.

Madame le Maire informe :

### o **GRAND BESANCON**

- o Création du site [www.meilleurtemps.fr](http://www.meilleurtemps.fr) dans le but de mettre en valeur l'actualité des communes du Grand Besançon
- o Avec d'autres partenaires, des réunions et actions sont organisées autour de la création de l'activité agricole : « De l'idée au projet », information à retrouver sur le site du Grand Besançon
- o Le département a annoncé la fin du salon littéraire de renommée nationale « Les Mots Doubs ». Afin de ne pas perdre cette manifestation culturelle très importante en termes d'attractivité et de retombées économiques, le Grand Besançon s'est rapidement positionné pour maintenir la date très bien identifiée et pour éviter une délocalisation. La commission culture et patrimoine travaille actuellement à l'organisation du salon qui pourrait s'appeler : le livre en boucle...
- o Par rapport au Plan Climat Air Energie Territorial, un atlas du potentiel géothermique est en cours de réalisation sur le territoire du Grand Besançon avec le Bureau des Recherches Géologiques et Minières. Une rencontre est prévue début juillet en commune.
- o Création d'un comité de pilotage autour de la réflexion engagée sur le passage en Communauté Urbaine, dont le maire fait partie. Elle tiendra informé le conseil. Cette problématique a été déjà abordée lors des ateliers autour de la réflexion du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- o Le 2<sup>ème</sup> atelier sur la réflexion PLUI s'est déroulé samedi dernier et a rassemblé à nouveau tous les élus du Grand Besançon 2017. La nécessité de réinterroger le projet de territoire a été partagée par tous les acteurs. Des comptes-rendus seront diffusés, ainsi qu'une information plus technique sur le PLUI.
- o Le maire a accueilli en mairie le Directeur Général des Services dans le but de parler plus précisément de Pelousey au sein de l'agglomération, de l'évolution du village, de nos rapports avec le Grand Besançon... Échange cordial et fructueux.
- o La CAGB est à nouveau éligible au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales, la commune percevra par répartition 31 966€ de dotation non budgétée.

- o Les particuliers peuvent s'inscrire au concours de fleurissement du Grand Besançon, information en mairie et sur le site, Pelousey.com
- o Accueil à Pelousey de la réunion bilan du service communautaire Autorisation Droit des Sols. Les retours des élus sont bons, ils saluent les bons contacts établis avec les instructeurs. Les délais d'instruction s'améliorent depuis la mise en place du service, le logiciel est cette fois bien intégré et une nouvelle formation a été proposée à tout le personnel. Le service tient le cap également financièrement.
- o Dans le cadre du Projet Solidarités Agricoles et Urbaines pour des Gains Économiques et Environnementaux et en termes d'emplois (SAUGE), le Grand Besançon lance un appel à candidature pour deux places en maraîchage classique.
- o EMICA devient École de Musique, Instruments, Chant et Animation, puisque l'école intervient maintenant sur plusieurs cantons et non plus le feu Canton d'Audeux.
- o ERDF devient INEDIS à partir du 1er juin.
- o Olivier Racle a proposé au maire un courrier d'interpellation d'Orange pour l'installation possible de la 4G et surtout dans un premier temps d'une amélioration de la 3G. Free a confirmé depuis à Orange qu'il n'est pas intéressé pour s'installer sur leur antenne en raison des coûts liés aux travaux. Le maire propose de poursuivre avec Olivier Racle ces interpellations auprès de l'opérateur historique, à la fois pour une meilleure couverture réseau et pour la fibre.
- o Retour sur la motion adoptée en conseil contre la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement : notre députée, Mr le Premier Ministre ainsi que Mr le Secrétaire d'Etat chargé du Budget nous ont apporté une réponse, faisant état des différents dispositifs mis en place pour aider les communes comme la perception du FCTVA sur des travaux de fonctionnement.

Le président de la république a par ailleurs annoncé lors du congrès des maires une diminution de moitié de la baisse de la DGF pour 2017.

- o Réception de plusieurs courriers de remerciements de la part de l'Association des Anciens Combattants du Canton d'Audeux (pour l'engagement de participation pour les drapeaux en 2017). Idem pour les subventions des Restos du Cœur, de la Prévention routière, de l'Harmonie de Pouilley Les vignes, du foot de Pouilley les Vignes.
- o Remerciements reçus également de la part du Conseil Municipal de Vaire Arcier suite au décès de leur maire et de Mr Longeot pour l'échange engagé avec la commune
- o L'INSEE va réaliser le recensement de la population en 2017. L'enquête est prévue du 19 janvier au 18 février. Le Maire a nommé par arrêté Anne-Sophie Gaiffe, coordonnateur communal. Les critères d'embauche des enquêteurs seront diffusés en fin d'année.
- o Création de « Santé Publique France » qui regroupe l'INPES, INVS, Eprus et Adalis, quatre structures liées à la veille sanitaire, à la prévention et l'éducation de la santé et aux addictions...
- o Dossier assainissement : bonne nouvelle pour la commune, la provision pourrait ne pas servir, les créances sont en bonne voie de recouvrement par la perception.
- o Accueil d'un nouveau bénévole à la bibliothèque qui va poursuivre une formation de bibliothécaire en parallèle, nous lui souhaitons la bienvenue.
- o Un accident de chariot à la cantine scolaire, dont la roue s'est cassée, a engendré une importante casse de vaisselle qui a été remplacée. Le chariot a été réparé.
- o Un nouveau sinistre sur un candélabre a eu lieu rue de la Plantière. La mise en sécurité a été réalisée rapidement, la commande du mât est en cours.
- o Le maire de Chalezeule a souhaité convier tous les élus du Grand Besançon à l'Inauguration « des oeuvreuseuses », une œuvre en hommage aux femmes qui ont repris les métiers, les tâches jusqu'alors dévolus aux hommes et dont le rôle a souvent été oublié.
- o Inauguration du bassin de rétention des eaux pluviales et du square qui le recouvre à Serre les sapins, village qui a subi comme Pelousey des pluies torrentielles en juin 2009.
- o Le Conseil Consultatif Bois informe que la livraison des stères bord de route sera certainement retardée en raison des fortes pluies qui ne permettent pas le débardage.

- Le département a attribué une subvention pour les aires de jeux (tables de ping pong sur la zone de loisirs et panneau de basket place de l'Europe) de 1862€. Les maires/adjoints remercieront les conseillers départementaux de vive voix lors d'une rencontre prévue le 25 juin en mairie.

Un résumé des aides à percevoir pour l'opération « Rénovation Mairie » sera présenté lors du prochain conseil de juillet.

- Benoît Ricloux présente un bilan de la dernière réunion de secteur de Gendarmerie, à laquelle il a assisté : une nouvelle application « stop cambriolages » à l'intention des commerçants plus particulièrement, une baisse des cambriolages en début d'année chez les particuliers mais après une forte hausse..., une augmentation des accidents de la route, des cambriolages plus nombreux dans les entreprises et commerces. La vigilance est toujours de mise, il faut continuer à promouvoir l'opération « tranquillité vacances » et la participation citoyenne. Un premier retour d'expérience a montré que les caméras de vidéo protection en entrée/sortie de village servaient à la résolution d'enquête. Plusieurs villages se sont lancés autour de nous : Miserey-Salines, Ecole Valentin, Champvans les Moulins et Champagny. À suivre...
- Benoît Ricloux présente le bilan de la première course de Foot Loisirs : réussite pour cette première manifestation qui s'est déroulée dans une bonne ambiance, propice à une reconduite...
- Benoît Ricloux évoque également la météo défavorable qui a terni la tenue du vide grenier et a contraint les organisateurs à annuler la deuxième journée du concours d'attelage...
- Michel Airoldi et Daniel Varchon évoquent le fleurissement, intense cette année puisque les bénévoles ont planté également dans les massifs de la rue du Chêne Bénit. Nos remerciements à ceux qui s'investissent et poursuivent leurs efforts pour l'entretien des massifs. Voir l'article dans le Trait d'Union.

## **AGENDA :**

### **Agenda des élus :**

- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme
- Tous les lundis – 20 h 00 – Municipalité

### **Événements futurs :**

- Samedi 18 Juin 2016 – Cérémonie au Monument aux Morts à 11 h 00
- Samedi 18 Juin 2016 Mariage à 11h30
- Samedi 18 Juin 2016 – ALE – Faïtes de la musique
- Samedi 25 Juin 2015 – APE – Fête de l'école

### **Prochain conseil municipal :**

- Lundi 4 Juillet 2016

**Fin de la séance à 23 h 33**